Procédure arrêt Maladie / SAS

Etape 1

Vous devez signaler par téléphone votre absence à l'AMS au numéro suivant :
05 82 05 11 40

Etape 2

Tout avis d'arrêt de travail (manuscrit, numérique ou télétransmis, bulletin d'hospitalisation ou de situation avec date d'entrée et sortie) devra être **envoyé dans les 48 heures, quelle que soit la durée de l'arrêt,** exclusivement à l'adresse mail suivante : reward-ops.arretmaladie@airbus.com
Ne pas renvoyer l'arrêt par courrier postal une fois l'envoi par mail effectué.
Les certificats médicaux et certificats de passage ne sont pas acceptés.

L'absence pour arrêt maladie sera enregistrée dans myHR dans les 15 jours suivants (sous réserve de prise en charge par la CPAM).

Vous trouverez ci-dessous quelques informations importantes pour la bonne prise en compte de votre arrêt de travail :
- L'objet de votre email doit être formalisé de la manière suivante : Nom,Prénom - Matricule société (présent sur votre bulletin de paie).
- Merci de vous assurer que l'ensemble des informations (nom, prénom, dates d'arrêt) figurent bien de manière lisible sur le document. L'arrêt de travail doit être téléchargé en pièce jointe dans le mail (pas de lien Google Drive).

- Seul le volet 3 de l'avis d'arrêt de travail CERFA manuscrit destiné à l'employeur est pris en compte. Les 2 autres volets du CERFA ou le bulletin d'hospitalisation doivent être envoyés dans les 48 heures, quelle que soit la durée de l'arrêt, à votre organisme de Sécurité Sociale, si vous cotisez au régime français de Sécurité Sociale. Le non-respect de ce délai peut entraîner la non indemnisation de l'arrêt de travail par la CPAM et l'entreprise.
- Les certificats d'enfant malade ne sont pas considérés comme des avis d'arrêt de travail : ils ne doivent donc pas être envoyés à cette adresse.

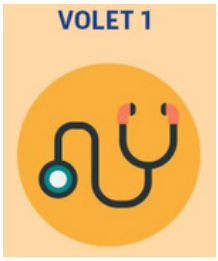
Dès réception de votre justificatif, l'attestation de salaire est établie par le service Reward Operations et transmise directement à la Sécurité Sociale.
L'absence pour arrêt maladie sera enregistrée dans myHR dans les 15 jours suivants.

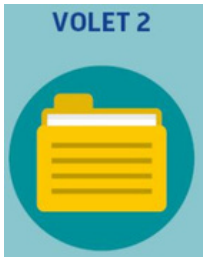
INFOS UTILES

Arrêts de Travail - Evolution du mode d'envoi

A partir du 1er juillet 2024

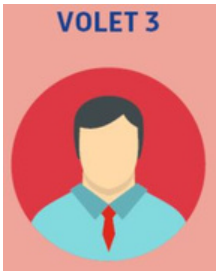
Tout avis d'arrêt de travail (manuscrit, numérique, télétransmis, bulletin d'hospitalisation) devra être envoyé dans les **48 heures, exclusivement** à l'adresse mail suivante : reward-ops.arretmaladie@airbus.com





Transmettez les **volets 1 et 2** de votre formulaire CERFA à la Sécurité Sociale

Pas de changement





envoi par email exclusivement

Transmettez le **volet 3** au service Reward Operations

NEW

L'objet de votre email doit être formalisé de la manière suivante :

To : **reward-ops.arretmaladie@airbus.com**

Objet : Nom, Prénom - Matricule société - Type d'arrêt de travail - Dates de l'arrêt

MATRICULE société
=
voir votre bulletin de paie

Type d'arrêt de travail
=
arrêt maladie / accident de travail
accident de trajet / maladie professionnelle
temps partiel thérapeutique / congé pathologique

Assurez-vous que l'ensemble des informations figurent bien **lisiblement sur le document** (nom, prénom, numéro de Sécurité Sociale, dates d'arrêt)

Les certificats médicaux et certificats enfant malade ne doivent pas être envoyés à cette adresse !

CFTC AIRBUS Operations